



***SENSIBILISATION DES SCOLAIRES A L'INTERET DES CHIROPTERES
SUR LES SITES NATURA 2000 « AUZELLES » ET « CAVITE MINIERE
DE LA PAUSE »***

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

Septembre 2018

Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 2 pages

Article 1 : Objet

La mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Auzelles » et « Cavité minière de la Pause » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination sur les sites. En 2018, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure porteuse de la mise en œuvre des documents d'objectifs, confiera au prestataire une mission de sensibilisation des scolaires à l'intérêt des chiroptères sur les sites Natura 2000 « Auzelles » et « Cavité minière de la Pause ».

Le présent cahier des charges technique a pour objet de préciser les prestations confiées par le Parc au titre du budget 2018, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de réalisation.

Article 2 : Contenu du travail réalisé par le prestataire

Sur l'année scolaire 2018-2019, d'octobre à décembre, et auprès d'une classe de la commune de Courpière, le prestataire se chargera :

- d'animer une présentation en classe sur les enjeux du site Natura 2000 et les chiroptères ;
- d'accompagner les élèves dans la réalisation d'un support de communication qui sera diffusé auprès des parents et plus largement des habitants des communes concernées par le site Natura 2000.

Article 3 : Rendu et engagements

Le prestataire assurera son intervention conformément au programme prévisionnel ci-dessus.

Il remettra un rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention au Parc. Le rapport comprendra notamment :

- un descriptif des interventions réalisées auprès des élèves et des principaux échanges et questions des enfants ;
- le support de communication réalisé avec les élèves ;
- un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Le rapport correspondant à cette mission sera fourni en trois exemplaires papier couleur, dont un reproductible, et une version informatique sur CD Rom (version Word et PDF, photographies en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec ArcGis. Le logo des financeurs (*) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les données collectées seront intégrées à la base de données du Parc.
- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur les rapports et bilan :

